siom
Vallée de Chevreuse

GUIDE PRATIQUE DES DECHETS

TRIER

COLLECTER

VALORISER

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin départemental 118
91 978 Courtaboeuf Cedex
01 64 53 30 00
www.siom.fr

1 Les Emballages
Papiers, journaux
(Bac jaune)

2 Le
verre
(Colonne)

3 Les
ordures ménagères
(Bac grenat)

4 Les
encombrants ménagers
(Collecte
Décheterie)

5 Les déchets
ménagers spéciaux
(Décheterie/CTM)

6 Les déchets
végétaux
(Décheterie/sacs végétaux)

7 Les déchets d'équipements
électriques et électroniques
(Décheterie/fournisseurs)

8 La déchèterie
ressourcerie

Suivez le guide

Collecter, trier et valoriser les déchets ménagers de ses 174 000 habitants. Telle est la mission quotidienne assignée aux équipes du SIOM de la Vallée de Chevreuse. Des déchets dont le poids a doublé en 20 ans, du fait notamment de l'évolution de nos modes de vie, pour atteindre 470 Kg par an et par habitant sur le territoire en 2009.

Pour aider ses usagers à mieux trier, le SIOM mène tout au long de l'année un important travail de sensibilisation: animations dans les écoles, formations au compostage, visites du centre de tri et de l'usine d'incinération, journées portes ouvertes, etc. Car mieux trier, c'est permettre une réduction des coûts et la baisse de la fiscalité pour le contribuable.

Si les déchets font partis de notre quotidien, leur gestion ne va pas de soi. Ce guide a pour but de répondre à toutes vos questions: pourquoi un pot de yaourt ne va pas dans le bac jaune, que devient la bouteille d'eau une fois recyclée ? Que peut-on déposer à la déchèterie-ressourcerie ?....

Outre les indispensables informations pratiques, il propose d'adopter des gestes pour réduire ses déchets et initier des changements de comportements. Et sur cette voie, chacun a son rôle à jouer : entreprises, Etat, collectivités locales mais aussi nous tous au quotidien en tant que citoyens et consommateurs, pour notre avenir et celle de nos enfants.

Yves Faure
Président du SIOM de la la Vallée de Chevreuse
1er adjoint au Maire des Ulis

Avant de trier Mieux vaut prévenir...

Le meilleur des déchets est celui qui n'existe pas.

La prévention des déchets

est l'ensemble des actions visant à :

- éviter ou réduire leur production
- limiter la nocivité
- faciliter la valorisation

Pourquoi faire de la prévention ?

La production de déchets ne cesse d'augmenter, nous consommons plus et différement, il est donc important de changer nos habitudes. Nous devons apprendre à consommer autrement, à trier afin de limiter les effets néfastes des déchets sur notre environnement.

A l'achat

les choix ne manquent pas pour acheter moins d'emballages en magasin

Vrac, découpe, recharges, consignes, grands conditionnements.

- **Préférer des grands conditionnements**
- **Utiliser des sacs réutilisables**
- **Limiter les produits à usage unique (mouchoirs en papier, rasoirs jetables, vaisselle jetable, lingettes)**
- **Privilégier les écorecharges ou les produits concentrés**
- **Limiter les produits suremballés**

A la maison

les choix ne manquent pas pour prendre de nouvelles habitudes

Produits durables, réutilisables, dématérialisés.

- Préférer des produits rechargeables (piles, rasoir électrique)
- Privilégier l'eau du robinet
- Utiliser les services sur internet pour produire moins de papier
- Réutiliser les emballages qui le permettent (bocaux, bouteilles)
- Valoriser les déchets de cuisine et les végétaux en compost et lombricompost
- Aposer un Stop Pub sur la boite aux lettres (délivré par le SIOM)

Au bureau

les choix ne manquent pas pour prendre de nouvelles habitudes

Produits rechargeables, réutilisables, dématérialisés.

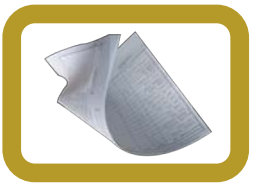

- Utiliser les services sur internet pour produire moins de papier
- Privilégier le recto-verso
- Utiliser un mug pour le café
- Prendre des cartouches et des toners rechargeables

1 Les bouteilles et flacons plastiques (Bac jaune)

oui

Le tri, c'est simple !
Il suffit de mettre dans le bac jaune UNIQUEMENT les plastiques indiqués ici.

Bouteilles et flacons transparents

Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de soupe
Flacons de liquide vaisselle, de produit d'entretien.

Bouteilles et flacons opaques

Bouteilles de lait, d'huile.
Flacons de produits d'entretien, de produit d'hygiène.

NON

Tout les plastiques ne sont pas recyclés. (pas de repreneur)

Sacs et films plastiques, barquettes polystyrène, pots de yaourt, de crême fraiche.

grâce á votre tri

en vrac
vides
non écrasés

Triés,

ces emballages ménagers

vont devenir des vêtements polaires, jouets, objets en plastiques...

1 Les EMBALLAGES METALLIQUES (Bac jaune)

oui

Le tri, c'est simple !
Il suffit de mettre dans le bac jaune UNIQUEMENT les emballages indiqués ici.

Boîtes de conserve et canettes

Boîtes de conserve de fruits, de légumes, de poissons, canettes de jus de fruits, de soda.

Aérosols et bidons

Aérosols de mousse à raser, de déodorant, de désodorisant, de dépoussiérant, bidons de sirop, d'huile.

NON

Barquettes avec des restes de nourriture, les emballages souples (café, compotes), les pots et les bombes de peinture.

grâce á votre tri

en vrac
bien vidés
non lavés

Triés,

ces emballages ménagers

vont devenir des outils, des fers à repasser, des carrosseries de voiture ...

1 Les CARTONS et BRIQUES ALIMENTAIRES (Bac jaune)

oui

Le tri, c'est simple !
Il suffit de mettre dans le bac jaune UNIQUEMENT les cartons indiqués ici.

Cartonnettes de suremballages

Cartonettes de suremballages de gâteaux, de sucres, de thé, de céréales, de yaourts, de soupes, de purée, de riz, de pâtes.

Briques alimentaires et barils

Briques alimentaires de jus de fruits, de lait, de soupe, barils de lessive, de jouets.

NON

Cartons alimentaires gras (pizzas, sandwich), salis et très mouillés.

grâce á votre tri

en vrac non imbriqués

Triés, ces emballages ménagers

vont devenir des enveloppes, du papier peint, des cartons, des boîtes à chaussures...

1 Le PAPIER

(Bac jaune)

oui

Le tri, c'est simple !
Il suffit de mettre dans le bac jaune UNIQUEMENT les journaux, papiers et magazines indiqués ici.

Papier

Les journaux,
les magazines,
les prospectus,
les annuaires,
les enveloppes
blanches,
les papiers d'écriture
et de bureau.

NON

Papier cadeau, papier peint, essuie-tout, mouchoirs, films plastiques.

grâce á votre tri

non souillés
non déchirés

Triés,

ces papiers, journaux, et magazines

vont devenir des journaux...

2 Le VERRE

(Colonne)

oui

Le tri, c'est simple !
Il suffit de mettre dans la colonne UNIQUEMENT les verres indiqués ici.

Bouteilles et flacons

Bouteilles de jus de fruits, de boissons alcoolisées, d'huile, de vinaigre.

Pots et bocaux

Pots de yaourts, de confiture de sauces, de condiments, d'épices.

NON

Faïence, porcelaine, verre de vaisselle, miroirs, vitres, terre cuite, poterie, pots de fleurs, ampoules à filament

grâce á votre tri

sans bouchons ni couvercles

Triés,
ces emballages en verre
vont devenir des bouteilles en verre...

3 Les ordures ménagères

(Bac grenat)

oui

Pour les déchets qui ne sont pas recyclés !
Il suffit de mettre dans le bac grenat UNIQUEMENT les déchets indiqués ici.

Les ordures ménagères

Certains plastiques : polystyrène, pots de yaourt, de crême fraiche, sacs et film plastiques.
les cartons gras, salis ou mouillés (pizzas, sandwichs)
les restes de repas (viande, os)
les couches-culottes
les déchets organiques (épluchures de fruits, de légumes)
mouchoirs et essuie-tout
ampoules à filament.

à noter : les déchets organiques peuvent être utiliser pour faire du compostage (voir déchets végétaux)

NON

Aérosols et flacons dangereux

- voir déchets dangereux -

Piles, batteries

Bouteilles de gaz

Incinérées, ces ordures ménagères

vont permettre de produire de l'énergie qui va être valorisée sous forme d'eau chaude surchauffée.

Les cendres (mâchefers)

vont être valorisées en sous-couche routière

4 Les encombrants ménagers (Déchèterie)

oui

Ces objets doivent être déposés la veille au soir en bordure de voie publique et bien rangés.
Le dépôt en dehors des jours de collectes est passible d'une amende.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

ENCOMBRANTS

Ce sont des déchets, qui par leur volume ou leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères.

Mobilier, matelas, sommiers, ferrailles, sanitaires...

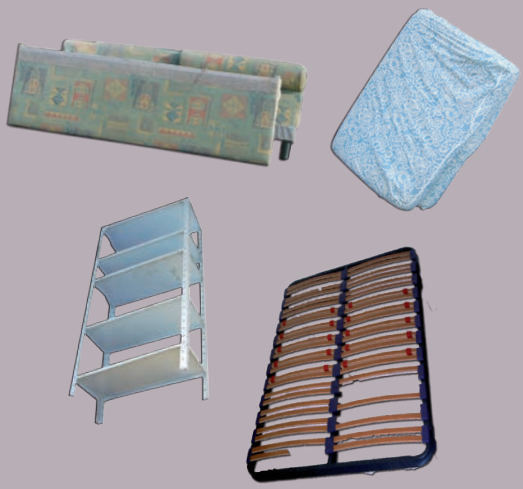

LE POINT SUR REGLEMENTATION

Depuis Juillet 2005, les déchets d'équipements électriques et électroniques (ordinateur, télévision, réfrigérateur) ne font plus partie des encombrants. Ils ne doivent donc pas être déposés sur le trottoir.

à noter: volume maximun accepté sur la voie publique 2 m³

NON

Gavats, pots de peinture, bouteille de gaz, pneus, produits toxiques, déchets d'équipements électriques et électroniques (ordinateur, télévision, réfrigérateurs...), déchets végètaux...

2 solutions

Déchèterie Ressourcerie

ou

La collecte

Pour connaître les jours de collecte, ww.siom.fr

Valorisés, ces encombrants

vont permettre de produire, pour partie, du bois aggloméré, de l'acier.

5 Les déchets ménagers spéciaux (Déchèterie/CTM)

oui **Des contaminations sont évitées, grâce au recyclage de ces produits, qui ne seraient pas éliminer lors de l'incinération.**

Les déchets ménagers spéciaux (DMS)

DMS

Ce sont des déchets dangereux, pour la santé et/ou pour l'environnement. Ils ne doivent pas être mélangés avec les autres déchets.

Pots de peinture, batterie, piles, bidons d'huile, accumulateurs, colles, acides, ampoules basse consommation, néons.

à noter: les piles usagées peuvent être rapportées dans les bornes prévues à cet effet (magasins, batiments publics) et les bouteilles de gaz sont pour la plupart consignées.

NON

Amiante, produits explosifs, produits radioactifs.

2 solutions

Déchèterie Ressourcerie

ou

ARMOIRE DMS

Se trouve dans les centres techniques municipaux (CTM)

Valorisés, ces DMS

vont permettre de produire des batteries, des huiles de régénération.

6 Les déchets végétaux

(Déchèterie/sacs végétaux)

OUI **les déchets végétaux, d'origine organique, se recyclent en compost permettant de nourrir le sol et les plantes.**

Les déchets végétaux

Herbes de tontes, feuillages, mauvaises herbes, fleurs coupées, branches* d'arbres, de haies taillées, sapins de noël (sans sac à sapin).

LES BRANCHES *

Dans les sacs, elles ne doivent pas être d'une longueur supérieure à 1 mètre et d'un diamètre supérieur à 10 cm.

à noter : les fagots sont autorisés, limités à 10, d'un diamètre maximun de 40 cm et d'une longueur d'un mètre
le nombre de sacs est limité à 20 par adresse et par collecte (voir règlement de collecte)

NON

Pots de fleurs et jardinières, gravats, terre.

3 solutions

Composteur

ou

Déchèterie Ressourcerie

ou

Collecte

contactez votre mairie pour obtenir les sacs végétaux biodégradables

Triés, ces végétaux

vont être envoyés sur une plate-forme de compostage pour y être valorisés en compost.

solution

COMPOSTEZ VOUS-MEME VOS VEGETAUX

Le SIOM organise régulièrement des formations au compostage individuel. Pour connaître les dates, renseignez-vous auprès du SIOM.

7 Les déchets d'équipements électriques et électroniques (Déchèterie/fournisseurs)

intos

FINI
les réfrigérateurs, télévisions, radios déposés sur le trottoir avec les encombrants.
PLACE au recyclage de ces déchets

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

DEEE **C'est un équipement électrique ou électronique fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur, usagé dont on veut se débarrasser**

Gros appareils électroménagers: lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, climatiseur, téléviseur, ordinateur...

Petits appareils ménagers: réveil, radiateur, ventilateur, aspirateur, cafetière, magnétoscope, camescope, chaine hi-fi, imprimante...

LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

Depuis Juillet 2005, sont obligatoires la collecte et le recyclage des déchets électriques et électroniques.

Ensemble, collectons pour ne pas polluer.

Point de collecte

1 Vous achetez un appareil électrique ou électronique.

2 Nous reprenons l'ancien

3 Nous le confions à Eco-systèmes pour son traitement (dépollution et recyclage).

2 solutions

1 pour 1

"J'achète du neuf, on me reprend le vieux"

Quand vous achetez un appareil électroménager ou électrique, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien

ou

Déchèterie Ressourcerie

Avant d'être récyclés, ces déchets vont subir un démantèlement afin de séparer et valoriser toutes les matières qui les composent

(acier, plastique, cartes électroniques, tubes cathodiques,...)

8 La déchèterie / ressourcerie

En partenariat avec Emmaüs, le SIOM affine le tri à l'entrée de la déchèterie de Villejust et donne une seconde vie aux déchets en bon état déposés par les habitants.

Meubles, vélos, lampes, livres, bibelots, etc. seront nettoyés ou réparés et revendus à petits prix chez Emmaüs. Pensez-y !

DECHETERIE / RESSOURCERIE : MODE D'EMPLOI

- L'accès est gratuit pour les particuliers du territoire du SIOM.
- L'accès est limité aux véhicules d'un PTAC < 3.5 T.
- Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
- 3 passages par mois sont autorisés.

Comment y aller ?

DECHETERIE RESSOURCERIE DU SIOM

Chemin départemental 118
avenue des 2 lacs
91 140 - VILLEJUST -
Tél : 01 64 53 30 00 ou contact@siom.fr

www.siom.fr

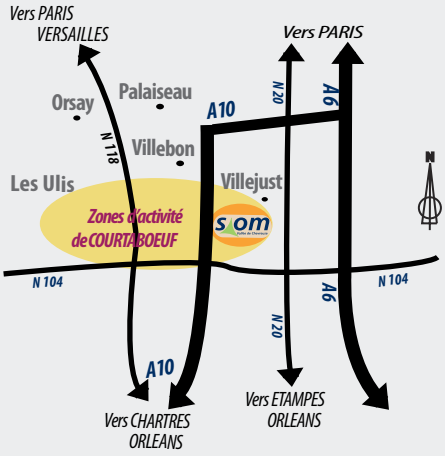

à déposer en déchèterie

Déchèterie

DEEE

BOUTEILLES DE GAZ

DECHETS VERTS

POTS ET BIDONS
de peinture, d'huile, de produits chimiques

GROS CARTONS

BATTERIES

PILES

PRODUITS DENGEREUX
voir pictogramme d'avertissement

ENCOMBRANTS

GRAVATS

FERRAILLE

CARTOUCHES D'ENCRE

NON

Ordures ménagères

Amiante

INFOS

Le SIOM,

Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse, regroupe 17 communes (une Communauté d'Agglomération et 7 communes indépendantes) sur les départements de l'Essonne et des Yvelines. Il compte près de 174 000 habitants qui se répartissent sur un territoire de 121 km².

Ses missions :

- **Collecter, traiter et valoriser les déchets : recyclage, compostage, production d'énergie.**
- **Sensibiliser aux questions du tri et de prévention des déchets.**

Communes de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)

+ d'infos

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MENAGERES
de la Vallée de Chevreuse

Chemin départemental 118
91 978 - COURTABOEUF - cedex
Tél : 01 64 53 30 00 ou contact@siom.fr

www.siom.fr / contact@siom.fr

siom Vallée de Chevreuse

AFAQ ISO 14001

ECO EMBALLAGES

Réalisation : service communication du SIOM de la Vallée de Chevreuse • Imprimé sur papier recyclé • mars 2010